

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nathalie Caron	Numéro de permis 2009717	Date d'inspection Le 12 février 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire École Saint-Jacques 4		Numéro de téléphone (506) 739-6755	
Adresse 10 avenue De L'École Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la sécurité et de la routine quotidienne.

\*Ne pas oublier de faire les vérifications mensuelles, nécessaire. (pratique de feu, parc extérieur)

\*Ne pas oublier que les jeux à l'extérieur ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent. Sauf dans l'un des cas suivants :

(i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C,  
(ii) la température est inférieure à -20 °C

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 février 2020

Date

original signé par  
Monique Couturier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 février 2020

Date